



Déclaration des représentants de la FSU au CHSCTD du 24 mars 2015.

A l'ouverture de cette nouvelle mandature, et à l'occasion de l'installation de ce Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Spécial Départemental de la Vendée, les représentants de la FSU ne peuvent que se féliciter de la qualité des échanges et du travail mis en place dans cette instance depuis le 6 avril 2012.

Même si le chemin restant est encore long, la fonction publique s'attaquant à ce sujet avec près de 30 ans de retard sur le secteur privé, il apparaît clairement que la problématique des conditions de travail, de la santé et de la sécurité des personnels est effectivement prise en compte dans notre département.

Nous ne pouvons également que saluer le travail commun réalisé par l'ensemble des organisations syndicales représentées dans cette instance visant cet objectif commun qu'est l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Le CHSCT Education Nationale n'est pas resté « cloisonné » : il s'est ouvert sur l'extérieur, avec le travail réalisé par le Conseil Général de la Vendée et les échanges avec son CHSCT interne.

Les échanges initiaux avec le CHSCT de la Ville de La Roche-sur-Yon concernant la construction d'une école étaient eux aussi encourageants. Malheureusement, depuis, aucun travail commun n'a eu lieu.

Pour d'autres projets touchant à des modifications de locaux, comme aux Herbiers par exemple, aucune attache n'a été prise.

Le CHSCT commence donc à se faire connaître, en interne, et en externe.

Il va devoir être connu de tous les personnels, mais aussi de nos interlocuteurs externes en matières d'Hygiène, de Santé, de Sécurité au Travail, au premier rang desquels on retrouve les communes et le Conseil Départemental.

Au sein de l'Education Nationale, certains sujets restent problématiques.

L'un des plus sensibles, la prise en charge d'enfants en grande détresse, mettant en difficulté de nombreuses équipes, va ainsi être abordée aujourd'hui. Les équipes seront très attentives à nos débats sur cette question.

La disparition du réseau d'éducation prioritaire à La Roche-sur-Yon et à St Michel-en-l'Herm

inquiète les collègues concernés. En se référant à l'outil diagnostic des Risques Psycho-Sociaux de la Fonction Publique et plus particulièrement aux 27 indicateurs de perception, de vécu ou de fonctionnement, une dizaine de ces indicateurs s'avèrent pertinents.

Les projets de modifications des rythmes scolaires à la rentrée prochaine à La Roche-sur-Yon, en particulier dans les écoles maternelles qui verront les amplitudes journalières des enseignants augmentées sur décision unilatérale de la collectivité locale, viennent s'ajouter au constat de mal-être lié à cette réforme, qui avait pourtant un a priori favorable de la part des enseignants.

La problématique Magistère, la mise en place de Gevasco, ou la charge de travail des directeurs d'école, sujets abordés en CAPD, mais aussi la place du redoublement à la rentrée prochaine, l'avenir des postes des référents TICE, ou encore les rythmes et charges de travail des personnels administratifs sont également évoqués lors des échanges en réunions d'informations syndicales FSU. Les conditions de travail, au sens large, prennent une place de plus en plus importante lors de ces échanges, pour toutes les catégories de personnels, personnels administratifs, 1^{er} degré, 2^d degré.

Les PPMS ou le DUERP ne sont pas vécus comme des outils de prévention, mais comme des contraintes. Nous avons ici même fait le constat de la mauvaise approche qui en est à l'origine.

Cela ne doit pas être le cas des registres Santé Sécurité au Travail et Danger Grave et Imminent. Ainsi, nous avons tiré les leçons du PPMS et du DUERP lors de l'élaboration des modalités de leur mise en place.

De fait, ces registres, qui doivent encore être améliorés, sont de plus en plus utilisés dans le premier degré.

Ils restent encore trop confidentiels dans le second degré -la diffusion d'un modèle à destination des établissements sera la prochaine étape de leur développement.

Face à ces remontées, ce sera le constat de « l'efficacité des réponses » qui va déterminer son appropriation par l'ensemble des personnels : « j'ai rempli ce registre, alors, maintenant quelles sont les solutions qu'on va m'apporter ».

Les chantiers qui nous attendent sont fort nombreux.

Des réponses que nous apporterons aux attentes des personnels dépend notre crédibilité future. Ceci est de la responsabilité de l'ensemble des personnes siégeant dans cette instance.

Les représentants FSU en Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail.

A Averty (SNASUB), Y Gravelle (SNES), M Kurata (SNUipp), MN Letouvet (SNICS).